

## Compte-rendu de la CLE

**Date : 24 juin 2025 – 9h30**

Le 24 juin 2025, les membres de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 9h30 dans la salle Agnès Varda aux Sorinières.

### Présents

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
<b>Collège des élus</b>			
Département de Loire-Atlantique	Chloé GIRARDOT-MOITIÉ	Communauté de communes Sud Retz Atlantique	Laëtitia PELTIER
Nantes Métropole	Jean-Sébastien GUITTON	Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo	Denis THIBAUD
Pornic Agglo Pays de Retz	Claude CAUDAL	Mauges communauté	Yannick BENOIST
Pornic Agglo Pays de Retz	Luc NORMAND	ATLANTIC'EAU	Jean-Luc GRÉGOIRE
CAP Atlantique	Annabelle GARAND	SYLOA	Thierry COIGNET
Communauté de communes Erdre et Gesvres	Christine CHEVALIER	Syndicat Mixte Evre Thou Saint Denis Robinets Haie d'Alot	Michel PAGEAU
<b>Collège des usagers</b>			
Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire	François MICHAUD (arrivée vers 10h)	Consommation Logement Cadre de vie (CLCV)	Michel BELLANGER
Fédération des Maraichers nantais	Kouma CHASSAIN	UFC Que Choisir	Gérard ALLARD (départ à 11h30)
Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Franck BENETEAU	Union régionale des industriels de Carrières et Matériaux	Matthias ROHAUT
Association Ligue de Protection des Oiseaux	Jean-Pierre LAFFONT	Association des industriels Loire Estuaire	Annabelle ORSAT
France Nature Environnement	Noémie MOREL	Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire	Christian COUTURIER
Bretagne Vivante	Catherine BELIN		
<b>Collège des services de l'État</b>			
Laurent LHERBETTE	Préfecture de Loire-Atlantique	Hervé PONTHEUX	Agence de l'eau Loire-Bretagne



Camille BURDIN	DREAL Pays de la Loire	DDTM de Loire Atlantique	Maxime GALLON
----------------	------------------------	--------------------------	---------------

### Excusés représentés

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
-----------	------------	-----------	------------

Collège des élus			
Etablissement Public Loire	Laurent DUBOST (Pouvoir à M. GUITTON)	Communauté de communes Arc Sud Bretagne	Bertrand ROBERDEL (Pouvoir à M. CAUDAL)
Saint-Nazaire Agglo - CARENE	Éric PROVOST (Pouvoir à Mme CHEVALIER)	Syndicat Grand Lieu Estuaire	Claude NAUD (Pouvoir à M. NORMAND)
Communauté de communes du Pays d'Ancenis	Rémy ORHON (Pouvoir à Mme GIRARDOT-MOITIE)		

### Absents excusés

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
-----------	------------	-----------	------------

Collège des élus			
Conseil régional des Pays de la Loire	Claire HUGUES	Communauté de communes Sud Estuaire	Sylvie GAUTREAU
Conseil régional de Bretagne	Delphine ALEXANDRE	Communauté de communes Sèvre et Loire	Jean-Marc JOUNIER
Département de Loire-Atlantique	Claire TRAMIER	Communauté de communes Pontchâteau-Saint-Gildas	Philippe JOUNY
Département de Maine-et-Loire	Aline BRAY	Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou	Jean-Pierre BRU
Département du Morbihan	Alain GUIHARD	Anjou Bleu Communauté	Jacques ROBERT
Parc Naturel Régional de Brière	Olivier DEMARTY	Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire	Rémy NICOLEAU
Nantes Métropole	Robin SALECROIX	Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais	Thierry AGASSE
Nantes Métropole	Jean-Claude LEMASSON	Syndicat du bassin versant du Brivet	Jacques COCHY
Saint-Nazaire Agglo-CARENE	François CHENEAU	Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturel	Mahel COPPEY
Communauté de communes Estuaire et Sillon	Daniel GUILLÉ		

Collège des usagers	
Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire	Association agréée départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce 44
Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire	Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire



Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
-----------	------------	-----------	------------

Collège des élus			
<i>Syndicat des vignerons indépendants nantais</i>		<i>Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques</i>	
<i>Comité régional des Pêches et des élevages marins (COREPEM)</i>		<i>Union maritime Nantes Ports</i>	

Collège des services de l'État	
<i>Préfète Coordinatrice de bassin</i>	<i>Office Français de la Biodiversité</i>
<i>Préfet de Région Pays de la Loire</i>	<i>Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres</i>
<i>Préfet de Maine-et-Loire</i>	<i>IFREMER</i>
<i>Voies Navigables de France</i>	<i>DDT de Maine-et-Loire</i>
<i>Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire</i>	

**Assistaient également à la séance :**

Julien COLIN (Agence de l'eau Loire-Bretagne), Elise BABOULENE (Nantes métropole), Lydie HERAULT VISSET (SCoT du Vignoble nantais), Maël DREZEN (SCoT du Vignoble nantais), Laurent JOSEPH (SYLOA), Julie PIERRE (SYLOA), Justine VAILLANT (SYLOA), Céline OLLINGER (SYLOA), Stéphane RENOU (SYLOA).

**Compte-rendu de la séance**

- 1. Validation du compte-rendu de la réunion du 20 mars 2025 – VOTE**
- 2. Présentation de l'analyse Hydrologie-Milieux-Usages-Climat sur l'axe Loire (AELB)**
- 3. Présentation annuelle du tableau de bord du SAGE Estuaire de la Loire (SYLOA)**
- 4. Questions diverses**

M. CAUDAL accueille les membres de la CLE présents et leur souhaite la bienvenue. Il annonce les pouvoirs et présente l'ordre du jour.

**1. Validation du compte-rendu de la réunion du 20 mars 2025**

M. CAUDAL demande aux membres de la CLE s'ils ont des observations sur ce compte-rendu.

Avec 31 votes « pour », le compte-rendu de la réunion de la CLE du 20 mars 2025 est approuvé par les membres de la CLE présents et représentés.



## 2. Présentation de l'analyse Hydrologie-Milieus-Usages-Climat sur l'axe Loire

### **Diapositives 5 à 41**

*Présentation par M. COLIN (Agence de l'eau)*

M. CAUDAL remercie M. COLIN pour sa présentation. Il revient sur la notion d'incertitudes évoquée dans la présentation. L'état des connaissances établi dans le cadre de l'étude HMUC Estuaire de la Loire est hétérogène sur le territoire. Sur certains sous-bassins versants de référence du SAGE, des difficultés de réalisation et des niveaux d'incertitudes assez importants ont été mis en avant. Également, il rappelle la pertinence des méthodologies et des cahiers des charges. Les acteurs ont rapidement rencontré des difficultés de mise en œuvre de ces mêmes cahiers des charges car la méthodologie définie n'était pas applicable sur les bassins versants présentant un complexe marais/bocage/océan, en particulier à l'ouest du département de la Loire-Atlantique. Le dialogue annoncé entre la CLE du SAGE Estuaire de la Loire et les instances de l'étude en cours sur l'axe Loire est essentiel notamment car ces niveaux d'incertitudes relevés sont importants et à prendre en compte. Cela fait partie des spécificités du territoire. Il partage les incertitudes sur la pérennité de certains prélèvements ; dans l'estuaire de la Loire, l'eau prélevée est acheminée vers la baie de Bourgneuf au niveau des marais breton. Cette connaissance du territoire et ces modes de fonctionnement seront à étudier pour identifier leurs impacts sur l'étude HMUC Axe Loire. La cohérence est une étape très importante compte tenu des études HMUC en cours. Il aborde également les prélèvements en Loire pour l'eau potable en mentionnant l'élaboration du schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable à l'horizon 2030/2050 en Loire-Atlantique. Des études réalisées sur l'évolution de l'estuaire, de son bassin versant et de la salinité en amont de Nantes ont été prises en compte pour l'élaboration de ce schéma qui doit aboutir début juillet. Il est important que la cohérence de ce schéma puisse être vérifiée avec les hypothèses qui ont été retenues dans l'étude menée par l'Agence de l'eau. Le décalage du pas de temps est important. Il rappelle que les élus des différents producteurs d'eau ont des décisions à prendre à l'échelle du département. M. CAUDAL donne la parole à l'assemblée.

M. ROHAUT remercie M. COLIN pour sa présentation très claire et instructive. Il relève qu'EDF a été évoqué dans la présentation pour mettre en avant la différence entre les prélèvements et la consommation effective en eau. Il indique que leurs métiers s'inscrivent dans cette même logique, en distinguant ce qui est prélevé et consommé, de ce qui est prélevé puis restitué. Il prend l'exemple d'une sablière dans le département du Maine-et-Loire qui peut prélever 350 000 m<sup>3</sup> d'eau mais qui va restituer au mieux 330 000 m<sup>3</sup>, la consommation en eau étant ce qui est dédiée aux matériaux. Il n'est pas sûr qu'il y ait une homogénéité entre les études HMUC en termes de prises en compte de ce sujet. L'UNICEM a pu relever des confusions dans les méthodologies des bureaux d'études. Pour l'exactitude des chiffres utilisés, il est important d'avoir cela en tête et de garantir cette homogénéité. Concernant le volet « usages », la démarche est très ambitieuse. Il aurait été intéressé d'avoir le cahier des charges et de connaître les structures qui ont accompagnées son élaboration.

M. COLIN indique que les méthodes entre les bureaux d'études ne sont pas vraiment différentes mais les données ne sont pas utilisées sur les mêmes temps de l'étude. Si les données du volet « usages » viennent nourrir le désinfluençement de l'hydrologie, il est essentiel de s'appuyer sur les prélèvements et les rejets avant d'étudier les consommations. S'il s'agit de regarder l'hydrologie mesurée, les prélèvements sont retirés et les rejets ajoutés pour comprendre l'aspect quantitatif dans le cours d'eau de manière pseudonaturelle. Les consommations seront regardées dans un second temps. Il faut différencier ces trois temps, tout comme il faut différencier les volumes prélevés des volumes potentiellement prélevables et des volumes autorisés. Les bases de données sont importantes également ; l'Agence s'appuie sur la base de données redevances de l'Agence de l'eau. Concernant les



rejets spécifiques aux industriels, l'Agence se tourne vers la DREAL pour disposer des données. Les spécificités sont identifiées autant que possible. Par ailleurs, concernant la rédaction du cahier des charges, les experts mobilisés pour le volet « milieu » sont notamment issus de structures telles que l'INRAE, l'OFB, le CEREMA, IFREMER, les services de l'Etat et notamment la DREAL qui compte dans ses équipes des experts sur les transports sédimentaires. Des universitaires au niveau national ont aussi été mobilisés ainsi que LOGRAMI par exemple. L'Agence de l'eau a souhaité avoir, autant que possible, un référent par domaine d'application (transport sédimentaire, poisson migrateur, etc.). La liste des personnes peut être mise à disposition. Les protocoles peuvent être envoyés à la marge à quelques personnes. Les cinq protocoles ont été validés par les experts qui se sont positionnés scientifiquement, en amont d'un conseil scientifique qui a également donné son avis.

M. COUTURIER indique que le travail lancé est important. Dès le lancement des études HMUC sur les bassins versants des différents secteurs, les acteurs ont relevé un manque pour l'axe Loire vers lequel tous les cours d'eau convergent. Il a salué le lancement de cette étude indispensable au niveau de la Loire. Le Comité de bassin commence à mieux cerner le travail de cohérence envisagé et en quoi cela va consister, ses perspectives et ses limites car au début les acteurs avaient des incertitudes sur l'étude HMUC axe Loire et les autres études déjà réalisées. Il y a eu des avancées qui permettent d'assurer plus de respect et de prise en compte des études HMUC locales et une harmonisation des différents éléments HMUC. L'analyse multicritères a pu l'inquiéter à certains moments. Actuellement, ces critères ne sont pas définis et en cours de préparation. Sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire, l'étude HMUC n'intégrera pas cette analyse car les travaux étaient suffisamment démarrés pour ne pas la réaliser dans ce cadre. Cette analyse peut paraître intéressante mais il faudra reconnaître à un moment donné, dès lors que tous les critères économiques seront intégrés que l'environnement sera là pour rappeler le manque d'eau ou le peu d'eau. Il faudra alors s'interroger sur son partage. Il a quelques réticences sur la manière dont cette analyse multicritère sera étudiée. A ce stade, l'étude n'est pas suffisamment avancée pour identifier le rôle de cette analyse mais il attire l'attention et appelle à la vigilance sur le sujet ; des bonnes intentions de solidarités amont/aval sont annoncées. Il met en avant les baisses régulières qui s'aggravent avec le dérèglement climatique. Cette solidarité est essentielle ; pour cela, il est nécessaire d'engager des concertations pour que cette solidarité se réalise à l'échelle des territoires qui s'inscrivent déjà dans l'adaptation au dérèglement climatique. Il s'inquiète de voir de nouvelles mesures gouvernementales et textes de loi qui vont vers une moindre prise en compte de ce dérèglement climatique.

Mme GIRARDOT-MOITIE indique que l'analyse socio-économique peut potentiellement permettre de travailler ces enjeux de plusieurs manières. Elle évoque le fait de bien dissocier les enjeux d'une étude HMUC d'une réflexion sur les aspects socio-économiques car de son point de vue, l'étude HMUC n'a pas vocation à traiter ces enjeux qui sont fonction des arbitrages et des décisions qui peuvent être pris. L'étude HMUC est un outil qui se base sur des données factuelles, scientifiques, qui ensuite peuvent éclairer des choix. L'analyse socio-économique peut se baser sur des méthodologies différentes et doit être distincte au risque de perdre la crédibilité de l'étude HMUC. Elle trouve légitime que les acteurs économiques se posent la question des enjeux économiques qui les concernent. Il faut pouvoir se poser la question mais cet enjeu est un peu différent de celui de l'étude HMUC qui va permettre de donner un peu de visibilité et de perspectives sur les enjeux de l'eau. Les acteurs économiques ont besoin de ces outils. L'étude HMUC ne porte pas le jugement mais permet aux acteurs économiques de pouvoir se projeter dans l'avenir sur l'état de la ressource qui va forcément impacter leur modèle d'entreprise. Les enjeux socio-économiques seront aussi des choix de modèle économique qui pourront faire qu'il y aura plus ou moins d'impacts. Ensuite, selon la manière dont les enjeux socio-économiques sont travaillés, elle pense que les résultats peuvent être totalement opposés. Les analyses seront différentes entre la prise en compte d'enjeux socio-économiques liés au coût de



l'inaction et une méthodologie affirmant le manque d'eau. Le modèle d'entreprise sera touché si les méthodes de travail restent les mêmes. Elle espère que les enjeux HMUC et les enjeux socio-économiques seront bien dissociés notamment dans les critères choisis. Elle reconnaît la légitimité des questionnements socio-économiques mais il faudra pouvoir les positionner dans un contexte global. Elle rejoint M. COUTURIER sur le fait qu'en cas de manque d'eau, il n'y a pas de modèle économique. Il va falloir se projeter dans cette vision globale pour intégrer les coûts de l'inaction, les coûts pour la société, les services écosystémiques, etc. et pas simplement raisonner à l'échelle trop micro-économique. Elle l'identifie comme pertinent et comprend que la crainte de moins d'eau impacte les activités notamment pour le monde agricole. Par la suite, il faudra s'interroger sur la manière dont on accompagne les évolutions de pratiques et les bons systèmes d'irrigation pour ne pas aller vers de la mal-adaptation. Il s'agit d'un enjeu dans le travail engagé ; il y a plusieurs volets mais il faut les phaser correctement pour ne pas se tromper.

M. COLIN indique que l'Agence de l'eau s'est donnée de la latitude sur la manière dont l'analyse sera réalisée. L'objectif est de coconstruire, que ce soient les indicateurs socio-économiques mais aussi l'analyse multicritères qui est un outil d'aide à la décision. Ce n'est pas quelque chose que l'Agence de l'eau souhaite imposer aux territoires ; l'objectif est d'essayer de coconstruire avec les territoires et de créer un outil utile qui répond aux besoins. L'idée est de créer des outils et des indicateurs qui permettent de faciliter la décision. Pour les études HMUC à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, la prise de décision est difficile car les déficits sont souvent forts et les territoires rencontrent des difficultés à retourner à l'équilibre. Il faut réussir à accompagner les territoires, et trouver les moyens pour le faire ; la contractualisation et la sobriété sont des exemples. L'Agence de l'eau se dit que les territoires manquent peut-être d'éléments. Concernant l'analyse, il ne s'agit pas d'une étude économique et financière. Le stage dédié à l'identification des indicateurs permettra d'identifier des indicateurs économiques mais également des indicateurs de milieux. Le coût de l'inaction est pris en compte mais les chiffres ne sont pas simples à appréhender. Il est essentiel de mettre en exergue tous ces éléments pour que chacun parvienne à identifier les conséquences au-delà des volumes prélevables sur un tableau. Il espère que les ateliers de concertation permettront d'avancer sur ces indicateurs dans l'objectif d'en identifier une douzaine. Identifier un nombre raisonnable d'indicateurs permettra à chacun de s'y retrouver et d'aboutir à une prise de décision commune des acteurs.

M. MICHAUD s'excuse pour son retard à la réunion, retenu par ses obligations professionnelles. Il prend la parole à la suite des interventions de Mme GIRARDOT-MOITIE et de M. COUTURIER. En tant qu'acteur du monde agricole, il souhaite que ne soit pas oublié l'importance des usages de l'eau. Il ne faut pas le négliger. Il rappelle qu'en hiver, 2000 m<sup>3</sup>/s sortent de la Loire, ce qui représente l'irrigation du département de la Loire-Atlantique pendant une heure. Il sait que la profession agricole va devoir s'adapter. La profession agricole en a conscience mais il attend un arrêt des discours démagogues qui le dérange et demande un changement. Il partage sa crainte sur l'axe Loire et demande de quelle manière l'Agence de l'eau va-t-elle éviter les doublons car des études HMUC sont en cours sur les territoires notamment sur l'estuaire de la Loire. Sur le bassin de la Loire, deux barrages existent. Une grande partie des petits barrages a été classée depuis les années 60. Il demande s'il n'y a pas une réflexion sur l'axe Loire dans le cadre de l'étude HMUC sur le soutien d'étiage.

M. CAUDAL partage son inquiétude sur le fait que la présentation n'évoque pas la continuité terre-mer, en particulier les besoins en eau douce pour le milieu marin. Une nouvelle fois, il a le sentiment que l'axe Loire est étudié le dos tourné à la mer. Il appuie ce raisonnement par sa récente présence à la Région dans le cadre du bilan de l'expérimentation Life Revers'eau. Le bilan des masses d'eau du territoire a été dressé et été entièrement consacré aux masses d'eau fluviales. Pourtant, le SDAGE Loire-Bretagne a reconnu les spécificités des masses d'eau de transition et des masses d'eau côtières.



Le nouveau SAGE Estuaire de la Loire les a affirmées. L'évolution des masses d'eau de transition et des masses d'eau côtières n'est pas abordée. Il serait aberrant de poursuivre l'étude HMUC Axe Loire sans évaluer les besoins pour le milieu marin en eau douce. Politiquement, beaucoup d'élus se sont battus sous l'ancienne mandature, au sein de la commission littorale du Comité de bassin, pour la reconnaissance de cette spécificité et de cette interface entre les milieux terrestres et les milieux marins.

M. GUITTON souhaite revenir sur un sujet qui fait écho à l'intervention de M. CAUDAL ; la place de l'estuaire dans cette étude HMUC Axe Loire et les raisons pour lesquelles il a semblé important qu'il soit intégré dans cette étude. Il faut se redire que l'eau prélevée en Loire vient du bassin versant mais également en partie de l'océan car le territoire du SAGE se place dans cette zone de rencontre et de transition. Cette complexité existe dans les bilans quantitatifs sur l'estuaire. Pour autant, il est important que l'estuaire soit pris en compte notamment pour l'approvisionnement en eau potable. La quantité d'eau est importante, tout comme le débit de la Loire qui doit être suffisamment important dans la fonctionnalité du bouchon vaseux et pour faire en sorte que les conditions d'exploitations de l'eau brute prélevée dans la Loire permettent son traitement. Cela semblait donc important de réaliser une étude sur le débit de la Loire sans introduire ces enjeux dans le calcul des usages et des besoins. Peuvent aussi être pris en compte les mouvements d'eau entre la Loire et d'autres territoires comme évoqué par M. CAUDAL. Il s'agit d'un autre enjeu qui est important à prendre en compte, à savoir les fonctions particulières de l'eau douce en sortie de l'estuaire de la Loire. Il entend le retour de M. MICHAUD sur la quantité d'eau en hiver mais il relève que le sujet est complexe et ne permet pas de s'arrêter sur des chiffres. Il donne pour exemple les crues et les débits importants de l'hiver qui jouent un rôle dans la fonctionnalité de l'estuaire, en particulier dans la gestion du bouchon vaseux. Le rôle du débit de l'estuaire est plus complexe que de simples volumes d'eau sortants du bassin versant ou consommés. Le Comité de bassin ne pouvait pas mener une étude HMUC sur l'axe Loire en laissant penser que les usages de l'estuaire n'avaient pas d'intérêt. Il partage le fait de ne pas comprendre pourquoi Nantes n'est pas classé en territoire 7B-5 – Axes réalimentés par soutien d'étiage – au sein du SDAGE Loire-Bretagne car Nantes finance l'EPL pour ce soutien d'étiage. Soit le territoire est concerné par le soutien d'étiage et il y a alors une cohérence à ce que le classement 7B-5 s'étende au moins jusqu'à Mauves-sur-Loire, soit le territoire n'est pas concerné. Il rappelle que ce qui se passe dans l'estuaire est connecté à l'ensemble de la dynamique quantitative de l'axe Loire. Il rejoint M. CAUDAL, et cela a été évoqué lors de l'atelier de concertation du 21 mai organisé par l'Agence de l'eau ; l'usage dans l'estuaire de la Loire n'est pas représenté que par des m<sup>3</sup> consommés et rejetés car, encore une fois, le débit est important pour le bassin versant et pour la quantité d'eau douce qui arrive à la porte de l'océan.

M. CAUDAL revient sur la commission territoriale Littoral Guérandais et Nazairien mise en place la semaine précédente avec Mme GARAND. Les paludiers de Guérande étaient représentés et partageaient la remontée du panache de la Loire, mais également la nécessaire complexité eau salée/eau douce. Il faut arrêter de regarder l'aménagement du territoire le dos tourné à la mer.

M. COLIN comprend les interventions car les enjeux sont importants. Pour le volet hydrologie, l'étude a notamment pour objet de comprendre ces classements en 7B-5 ou 7B-3 ; le soutien d'étiage va être désinfluencé pour observer jusqu'où le soutien des barrages de Villerest et Naussac est constaté. Ce constat sera fait et permettra d'alimenter de futures réflexions. Ce zonage 7B-3 a peut-être été identifié en lien avec des zones de marnage. Un ratio entre le débit de soutien d'étiage et le débit naturel observé permet d'identifier si le débit est soutenu en axe réalimenté 7B-5. Il affirme la volonté du Comité de bassin de ne pas se placer dos à la mer. Toutefois, cette étude présente des interrogations notamment sur son aboutissement sur ce sujet. Les scientifiques, les acteurs du

territoire appellent à la vigilance car les travaux menés constituent une première et n'aboutiront peut-être pas. Des modèles ont été réalisés par certains acteurs et ce travail va être réutilisé. Les variables évoquées seront identifiées, à savoir la salinité, l'oxygène, la température et la turbidité pour le bouchon vaseux. Il entend les questions sur la biologie de l'estuaire car il s'agit d'une zone de reproduction importante. Il a conscience des enjeux piscicoles et avifaunes. Restent des incertitudes sur le résultat final mais les perspectives pourraient être des projets de recherche car il y a un manque de connaissances fondamentales sur la partie estuarienne même si chaque acteur y travaille. Il faut également être vigilant sur ce qui est possible de faire dans les délais impartis, périodes lors desquelles il faut prendre des décisions et avancer. Il faut trouver le juste milieu pour avancer sur ces sujets. Concernant les doublons, l'objectif est de ne pas en avoir. Une des richesses est le fait que l'étude HMUC Estuaire de la Loire et l'étude HMUC Axe Loire sont réalisées par le même prestataire, ANTEA Group. Les bases de données seront notamment les mêmes et devraient permettre d'aboutir à un résultat cohérent. Par ailleurs, concernant le soutien d'étiage et les ouvrages de Villerest et Naussac, l'idée est d'amener des éléments pour la prise de décisions. Il a été acté qu'il fallait se poser la question des ouvrages, de la substitution mais aussi de la création. Il est pour cela prévu d'amener des éléments pour que chacun puisse être éclairé sur la situation. Les questions ont été posées dans plusieurs ateliers de concertation autour de l'optimisation des ouvrages existants de Naussac et Villerest ou de la création d'un nouvel ouvrage.

Mme GARAND rebondit sur les propos précédents et affirme les problématiques partagées. Elle développe la problématique du trait de côte qui n'a pas été évoquée et qu'elle souhaite relayer. Le sujet sort un peu de l'étude HMUC Axe Loire mais il s'agit d'une problématique prégnante et réelle pour le territoire. Elle revient également sur les zones de marais qui ne sont pas prises en compte dans l'étude HMUC Estuaire de la Loire et dans l'étude Axe Loire car ce sont des zones très spécifiques par leur fonctionnement. Pour elle, et en raison de ce fonctionnement, ces zones influent et impactent le fonctionnement global de nos zones humides et de nos cours d'eau. Il est pour elle essentiel d'arrêter de dire que le sujet est complexe et de ne pas l'étudier car il s'agit d'un enjeu. Cela va entraîner des répercussions sur les conclusions qui seront prises, en particulier si ces secteurs n'en font pas partie, et les décisions prises ne seront pas bonnes ou prises de manière non éclairée. Elle entend la difficulté et la problématique spécifique mais ces milieux sont également présents sur des territoires autres que Cap Atlantique La Baule-Guérande et l'estuaire de la Loire.

Mme VAILLANT confirme que les travaux préparatoires à l'étude HMUC sur l'estuaire de la Loire ont permis de voir que ce n'était pas possible de travailler sur les zones de marais. Très rapidement, dans les premières instances de l'étude, les acteurs se sont également dit que ce sujet sera à étudier dans l'avenir à partir d'une méthodologie spécifique. Elle rappelle que la CLE dans son avis sur les enjeux du prochain SDAGE/PGRI, mais également sur le programme de mesures, s'est arrêté sur ce point en particulier. Les travaux sur la gestion quantitative permettent d'avancer sur les cours d'eau mais sur des secteurs plus spécifiques comme les zones de marais, il n'existe pas actuellement de méthodologie. Un guide HMUC existe avec une version récemment actualisée mais les zones de marais ne sont pas prises en compte. Il s'agit bien d'une demande de la CLE dans ces avis récents. Par ailleurs, elle rappelle à l'approche de la fin de l'étude HMUC Estuaire de la Loire et en prévision des prochains comité technique et comité de pilotage, que des éléments sont en préparation dans la dernière phase sur les limites et perspectives. Plusieurs sujets sont identifiés dans les perspectives comme étant à approfondir dans l'avenir et notamment celui de la question quantitative sur les zones de marais. Cela sera proposé au comité technique pour validation au comité de pilotage en octobre 2025.

M. COLIN partage les mêmes constats pour l'étude HMUC Axe Loire. Les marais sont aujourd'hui pris en compte comme des points de prélèvements, et les travaux ne permettent pas d'aller plus loin. Il



s'agit d'un vrai travail qu'il faudra mener dans des perspectives, dans des feuilles de route des territoires. C'est un sujet qui ne peut pas être traité dans l'axe Loire au vu aussi du nombre de sujets à traiter par ailleurs.

Mme PELTIER partage les mêmes interrogations que Mme GARAND sur le trait de côte et les zones de marais. Elle développe aussi la zone du lac de Grand-Lieu qui exerce une influence réelle notamment sur la qualité de l'eau. La qualité des masses d'eau du lac est liée à l'agriculture. Grâce à l'Acheneau et au Tenu, les zones de maraîchage sont alimentées. La Loire est quant à elle réalimentée par l'Acheneau. Cela est également à prendre en compte.

M. CAUDAL précise que le lac de Grand-lieu est pris en compte dans l'étude HMUC du bassin versant de Grand-Lieu. Cela fera partie de la mise en cohérence engagée dans le cadre de l'étude HMUC Axe Loire.

M. MICHAUD précise que le canal de réalimentation alimente le marais breton. En hiver, le Tenu alimente l'Acheneau qui va vers la Loire. L'été, la Loire alimente l'Acheneau, le Tenu et le marais breton par le biais du canal d'amenée. Des zones maraîchères se placent entre ces deux secteurs.

M. CAUDAL indique que les trois bassins versants sont connectés. Il s'agira d'un élément important à étudier dans la phase de mise en cohérence des études HMUC. Il tient à remercier M. COLIN pour sa présentation. Cette intervention était nécessaire et a permis d'identifier la sensibilité de l'estuaire et de partager les préoccupations de la CLE. D'une manière générale, pour ces études HMUC, le point de vigilance reste l'absence de données et le niveau d'incertitudes. Il faut prendre en compte ce niveau d'incertitudes et en avoir une évaluation pour éviter toute décision de gestion incohérente avec le territoire. Cela est à garder en mémoire.

### 3. Présentation annuelle du tableau de bord du SAGE Estuaire de la Loire

#### **Diapositives 42 à 56**

*Présentation par M. RENO (SYLOA)*

#### Diapositive 51

M. MICHAUD précise que la PAC considère qu'une prairie est permanente après 5 ans. La Chambre d'agriculture estime qu'une prairie normalement permanente aurait 10 ans d'existence. Au terme des 5 années, la prairie est obligatoirement permanente, d'où leur augmentation sur le graphique présenté et la diminution des prairies temporaires.

Mme PIERRE confirme que cela a été pris en compte dans l'analyse.

M. RENO indique être conscient que les logiques de la PAC se surimpriment sur ces conclusions, d'où la présentation des prairies temporaires et des prairies permanentes.

#### Diapositive 52

M. BENOIST revient sur le non-respect des objectifs en termes de pesticides. Il demande combien de mesures ont été faites sur l'année.

M. RENO indique que cela se base sur la mesure la plus actualisée. Il y a généralement entre 6 et 12 prélèvements sur une station suivie. S'il y a 12 prélèvements, il regarde si chaque somme de pesticides sur chacun de ces prélèvements respecte ou non l'objectif du SAGE.

M. BENOIST relève les 73% précédemment affichés et qui n'évoluent pas. Il serait intéressant de pouvoir affiner ce graphique. Il faut approfondir pour mieux comprendre, s'interroger et engager les travaux nécessaires. A la présentation, la conclusion amène à se dire qu'il n'y a pas d'évolution alors



que des travaux sont réalisés par les structures. Aucuns travaux n'ont été faits pendant plusieurs années mais désormais, ces travaux sont engagés.

M. RENOU rappelle que le tableau de bord fait état des avancées à l'échelle du SAGE Estuaire de la Loire. Dans le cadre des contrats opérationnels, les données recueillies localement sont beaucoup plus précises. La donnée présentée ici permet de synthétiser les résultats à l'échelle de tout le territoire du SAGE. La démarche évoquée par M. BENOIST est celle réalisée à l'échelle des contrats sur des périmètres où des stations vont être ciblées très précisément, sur lesquelles des évolutions et des tendances à l'amélioration ou à la dégradation sont observées.

M. BENOIST relève qu'il s'agit de l'intérêt des CLE ; permettre une ouverture grâce au panel des structures et représentées. Il pense que c'est dans le cadre de ces réunions que des messages sont à partager. Dans nos syndicats, les instances sont plus fermées. La CLE présente pour avantage une ouverture sur le monde industriel, sur le monde associatif, etc.

Mme PIERRE indique que cela fait partie du rôle des commissions territoriales mises en place localement. Un zoom spécifique pourrait être fait sur ces questions lors d'une prochaine commission.

M. CAUDAL remercie M. RENOU pour la présentation. Le tableau de bord est un outil important pour évaluer chaque année la mise en œuvre du SAGE. Ce document doit aussi être diffusé par chaque membre de la CLE mais aussi dans les commissions territoriales. La mise en place de ces commissions territoriales au plus proche du territoire permet une meilleure prise de conscience des enjeux du SAGE. Il est donc important qu'il y ait un retour vers les territoires pour partager la mise en œuvre du SAGE de manière pragmatique, avec des actions qui vont avancer rapidement, et d'autres qui rencontreront des difficultés.

Mme GARAND salue le travail réalisé. Ce tableau de bord est effectivement pertinent et nécessaire. Elle souhaite partager quelques remarques notamment sur la diapositive 56. Elle appelle à la vigilance car des actions sont engagées mais ne pourront jamais être réalisées. Elle fait le lien avec la diapositive 54 sur les gisements de coquillages. Le suivi de la qualité des eaux et les actions menées pour atteindre le bon état des coquillages seront permanents. Cependant, inscrire les zones humides au PLU constituera une action ponctuelle, qui pourra être identifiée comme étant réalisée. Le travail doit être nuancé d'autant plus qu'il s'agit d'un document sur lequel les acteurs vont s'appuyer pour montrer aux partenaires l'avancement des actions demandées par le SAGE. Parfois, à vouloir simplifier, sectoriser et lisser les actions, les présentations ne traduisent plus réellement les efforts menés. La diapositive 54 sur les coquillages l'interpelle. Il y a pour elle une dissonance entre les actions menées au quotidien et les effets. Les pressions sur le littoral ne sont par ailleurs pas abordées. Ces pressions, comme les actions menées, sont quotidiennes. Elle suppose que la présentation intègre les données ARS qui se cumulent pendant 4 ans dès lors que les données sont négatives. Si les résultats ne sont pas expliqués et présentés, n'importe qui peut conclure au fait que des actions sont menées mais qu'elles ne servent à rien. Ce travail est nécessaire mais il peut être perfectible dans la mesure où cela devrait être nuancer sur certains points pour éviter toute lecture rapide des chiffres.

M. RENOU entend les propos et partage le travail d'interprétation réalisé dans le cadre du tableau de bord. L'outil recense des graphiques mais aussi des commentaires explicatifs pour plus de pédagogie. Il est important de recontextualiser l'indicateur en apportant de la clarification par un texte d'interprétation. Les données utilisées sont préférentiellement celles libres d'accès auprès des producteurs de données. Le SYLOA est prêt à recevoir toute proposition d'interprétation et est preneur des retours des acteurs sur ces aspects.

Mme GARAND complète en indiquant que les territoires qui mènent ces actions sont également sources d'information. A la lecture du tableau de bord, elle relève des informations pas forcément



justes et d'actualité sur le territoire de Cap Atlantique La Baule Guérande Agglo. La collectivité reviendra vers le SYLOA à ce sujet. Dans la méthodologie, elle propose une prise de contact en amont ou au travers des commissions territoriales. Un échange de proximité assure un tableau de bord qui reflète le mieux possible les actions menées par chaque territoire.

Mme PIERRE confirme effectivement le travail des commissions territoriales. Le tableau de bord présenté s'appuie sur les données 2024 après collecte de données auprès des producteurs ou partenaires. Toutefois, les acteurs locaux ne parviennent pas toujours à remplir l'avancement de la mise en œuvre du SAGE. Le travail a été fait dans le cadre des premières commissions et va pouvoir alimenter le prochain tableau de bord.

M. CAUDAL constate que les actions se font sur du long terme pour tous les territoires. Les constats en termes d'amélioration et de dégradation se font grâce à la présentation de la mise en œuvre du SAGE. Il propose que chacun diffuse ce tableau de bord aux commissions territoriales.

#### 4. Questions diverses

M. CAUDAL annonce les prochaines dates de bureaux de la CLE et de CLE. La CLE du 23 septembre verra une présentation sur les molécules émergentes et la qualité de l'eau avec une intervention de M. DERANGEON, vice-président d'Atlantic' eau et maître de conférences à l'Université de Nantes. Il propose également une information sur le schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable. Enfin, pour la CLE de novembre 2025 ou de début 2026, il propose de s'interroger sur le financement de la politique de l'eau au regard des évolutions avec le 12<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau et la mise en place des taxes GEMAPI sur les territoires. La question de la solidarité de bassin pourra être abordée, les EPCI-fp levant des taxes de montants différents selon les possibilités et les choix politiques. L'implication des collectivités au travers des accords de territoires est aujourd'hui illustrée par leur niveau de financement qui augmente.

M. CAUDAL clôt la séance et remercie les membres présents pour leur participation.

